



PROCÈS-VERBAL

Conseil Municipal du 21 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle d'éducation populaire, sous la présidence de Mme GAY-CHANTELOUP Virginie, Maire de la commune de LIMERAY.

Présents : GAY-CHANTELOUP Virginie, COTEREAU Martine, CORDUANT Chantal, BOIRON Pascal, PERCEREAU Pierrette, GASNIER Pascal, MARTIN Nicolas, LEMARIÉ Matthieu, GOSSET Delphine, MALNOU Thierry, DESSABLES Jean-Marie formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) : BONNIGAL Serge (arrivé à 20h18), NICOLAEFF Svetlana.

Absents : GAUDRY Aude, MOREAU Grégory.

Pouvoirs : NICOLAEFF Svetlana donne pouvoir à LEMARIÉ Matthieu.

OUVERTURE DE LA SEANCE :

Le quorum étant atteint, Madame la Maire déclare la séance ouverte à 20h00.

MARTIN Nicolas est nommé secrétaire de séance.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 OCTOBRE 2023

Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
12	0	0

2. DÉLIBÉRATIONS

2.1 *Décision modificative N°3 au budget 2023*

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal,

Vu la délibération du Conseil Municipal N° 2023/03-05 en date du 14 mars 2023 adoptant le budget primitif 2023,

Madame la Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision budgétaire modificative N°3 du budget principal de l'exercice 2023 afin d'ajuster les crédits de la section fonctionnement et investissement tel que présenté dans le tableau ci-dessous :

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap) - Opération	Montant	Article (Chap) - Opération	Montant
21578 (21) – 32 : Autre matériel technique	+235.21€	2804182 (041) : Bâtiments et installations	+80.51€
		2805 (041) : Concessions & droits similaires	+154.70€
Total	+235.21€	Total	+232.79€

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap) - Opération	Montant	Article (Chap) - Opération	Montant
6168 (011) : Autres	- 235.21€		
6811 (043) : Dot. aux amort. des immo.incorp	+235.21€		
Total	0.00		

Total Dépenses	+235.21€	Total Recettes	+235.21€
-----------------------	-----------------	-----------------------	-----------------

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative N°3 au budget principal pour l'exercice 2023 et autorise Madame la Maire à mettre en œuvre cette décision budgétaire.

Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
12	0	0

2.2 Dépôt vente d'un matériel technique (décompacteur) et sortie d'inventaire

Madame la Maire indique au Conseil Municipal que la commune possède un décompacteur de marque WIEDENMANN type TERRA SPIKE, acquis en 2013 pour un montant de 17 192.50€ TTC, N° inventaire : 2013MAT-005.

Son utilisation devenant obsolète, il convient d'envisager sa vente et la mise à jour du patrimoine communal.

La société EQUIP'JARDIN nous propose le placement en dépôt vente de ce matériel, avec un prix de vente estimé à 8 000 € TTC. Mentionnons que ce prix pourra varier en fonction de la demande.

Le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à placer en dépôt vente le matériel évoqué et à le sortir de l'inventaire. Son prix minimum net vendeur est fixé à 6500€ TTC.

Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
12	0	0

2.3 Location des salles municipale de LIMERAY à l'association Commanderie des Grands Vins d'Amboise

Vu la délibération N° 2022/12-06 en date du 06 décembre 2022 relative à la révision des tarifs de location des salles municipales ;

Madame la Maire présente l'association Commanderie des Grands Vins d'Amboise. Son objectif est la promotion des vins de l'aire d'appellation Touraine-Amboise en France, en Europe et dans le Monde. En Janvier 2024, cette association souhaite organiser le chapitre de la Saint Vincent 2024 à Limeray et à ce titre, louer la salle de réception de la commune pour un week-end.

Le Conseil Municipal fixe le tarif de location de la salle de réception pour un week-end à l'association Commanderie des Grands Vins d'Amboise à 100€.

Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
12	0	0

2.4 Adhésion de la commune d'ESVES-LE-MOUTIER au Syndicat Intercommunal Cavités 37

Vu les articles L.5210-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du 24 avril 2023, le Conseil Municipal d'ESVES-LE-MOUTIER a demandé son adhésion au Syndicat ;

Vu la délibération du 25 octobre 2023, le Syndicat Intercommunal Cavités 37 a accepté l'adhésion d'ESVES-LE-MOUTIER ;

Le Conseil Municipal accepte l'adhésion de la commune d'ESVES-LE-MOUTIER au Syndicat Intercommunal Cavités 37.

Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
12	0	0

3. INFORMATIONS / TRAVAUX

3.1 Convention DDLP Bibliothèque

Nous avons reçu la nouvelle convention de la DDLP. Rédigée par le Conseil Départemental, elle nous impose le financement à hauteur de 2€ par habitant pour l'achat de livres soit (2600€ par an). Le fonctionnement de la bibliothèque devait être remis à plat en identifiant les actions, et donc le financement, qui relevait de la bibliothèque et donc de la municipalité (au budget municipal donc) et ce qui relevait de l'association pour faire fonctionner la bibliothèque (budget municipal via une subvention pluriannuelle) ou pour son fonctionnement propre.

Antérieurement nous versions une subvention à l'association correspondant au montant de la convention DDLP. Avec cette somme, elle finançait l'achat de livres, le site internet et le logiciel de la bibliothèque, les petites fournitures (couverture des livres...), les animations éventuelles et le matériel informatique. Depuis un an, la commune avait repris à sa charge les frais de déplacement pour les formations des bénévoles, les frais de publications du bulletin trimestriel en sus de l'entretien du bâtiment et des fluides/énergie/télécommunications.

Le montant des acquisitions de livres avant 2021 était de l'ordre de 1€ par habitant, depuis 2021, il était de 2€ par habitant grâce à un don d'un habitant affecté à ce budget. Sans ce don, la bibliothèque n'aurait pas pu tenir l'engagement des 2€ par habitant, et ce n'est pas forcément tenable pour le budget communal. Enfin, les locaux ne permettent pas d'acquérir indéfiniment une telle quantité de livres qu'il faut ensuite mettre à disposition du public. L'association des amis de la bibliothèque estime, au vu de la fréquentation, qu'une dépense à hauteur de 1€ par habitant est raisonnable.

En 2024, au budget communal, nous aurons l'acquisition de livres, l'entretien du bâtiment, le matériel informatique et/ou mobilier de la bibliothèque, les frais de déplacements des bénévoles pour les formations, et les frais liés au logiciel de la bibliothèque. L'association percevra une subvention pluriannuelle pour les consommables de la bibliothèque (couverture des livres,...) et les frais liés aux animations gratuites pour la population. Pour ce qui est des frais de communication (bulletin trimestriel), nous étudions les différentes possibilités (mairie ou intégration à la subvention).

3.2 Sentiers de randonnées

Les différents panneaux sont posés. Il reste quelques points de signalisation à revoir avec la Fédération de Randonnée.

3.3 Balade Gourmande

L'association Balade Gourmande a acté sa dissolution le lundi 21/11/2023.

3.4 Terrain Commune / M. Mme BELLOT

M. et Mme Bellot sont toujours intéressés par l'achat d'une bande de terre d'une largeur de 4m sur une longueur de 56m au pied de leur terrain. Cette bande de terrain serait accessible uniquement par leur terrain, sans sortie sur la voie publique, et leur permettrait d'accéder et d'entretenir le mur de soutènement qui a été construit au pied de leur maison. Le conseil donne son accord pour cette vente au prix de 40€/m². Les frais de notaire et de bornage seront à la charge de l'acheteur.

3.5 Bûche des Anciens

La bûche des anciens aura lieu le samedi 9 décembre à 14h00 à la salle des fêtes sur inscription. Il y a actuellement 35 personnes inscrites auxquelles s'ajoutent 56 personnes de FreeSons qui feront l'animation de l'après-midi.

3.6 Constitution de groupes de travail

Deux sujets demandent une réflexion approfondie dans un délai relativement court (3 mois): les conseillers municipaux qui le souhaitent peuvent participer à un groupe de travail restreint (1 à 2 réunions qui débouchent sur une proposition concrète). Un premier portera sur la définition des zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER) demandée par l'Etat, et un deuxième sur un éventuel changement de prestataire d'eau potable (SMAEP/CCVA).

Groupe APER : V. Gay-Chanteloup, N. Martin, P. Percereau, S. Bonnigal, J-M. Dessables, M. Cotereau.

Groupe Eau potable : S. Bonnigal, M. Lemarié, D. Gosset, P. Gasnier, T. Malnou, P. Boiron.

3.7 Motion SMICTOM

M. Lemarié donne lecture d'une motion à propos des Ordures Ménagères. Après discussion, celle-ci est mise au vote et jointe au procès-verbal.

3.8 École

Mme Thomas a fait une demande de subvention auprès de l'Education Nationale (Appel à projet Notre école Faisons Là Ensemble) pour un projet co-construit avec les parents d'élèves autour du bien-être à l'école. Le rectorat subventionne la totalité du projet soit 43 583 euros pour financer des investissements divers (numériques, mobiliers...). Les fonds seront versés à la mairie selon les modalités suivantes :

- signature d'une convention entre le rectorat et la mairie
- avance des fonds par le rectorat à hauteur de 30% ou de 50% du projet. Limeray étant une commune rurale, le rectorat propose de monter l'avance à 50% : il faudra indiquer le choix de l'avance en amont de la rédaction de la convention.
- pour le reste du budget, la mairie avancera les fonds.
- pour les équipements informatiques, la maintenance reste à la charge de la municipalité (premier devis de FEPP : 3000€ annuel).

Chaudière : L'entreprise Ledoux est venue faire un devis et a regardé la chaudière actuelle. La platine a été reprogrammée : cela fonctionne.

3.9 Rue d'Enfer

Deux entreprises ont répondu au marché de travaux (aqueduc). Elles ont été auditionnées ce lundi 20/11/2024. La notification est prévue pour le 05/12/2023 et le début des travaux pour le 15/12/2023 (pour le budget), probablement visibles le 01/02/2024. Une réunion publique sera organisée le 08/01/2024. Le coordinateur SPS est recruté. Le passage d'huissier a été fait, ainsi que la rencontre des habitants ayant la canalisation sous leur propriété privée. M. le Préfet viendra le 30 novembre visiter les lieux.

3.10 Eclairage public

De nombreux dysfonctionnements ont été récemment constatés suite au passage de la fibre. Le Sieil est prévenu dès que nous en avons connaissance. Il ne faut pas hésiter à faire remonter les informations auprès du secrétariat de mairie. Les travaux Rue des Tilleuls commencent très prochainement (arrêté voirie signé).

3.11 Abribus Buisson

L'abribus situé au Buisson a subi des dégradations volontaires. Une plainte a été déposée en gendarmerie mais il est très probable qu'elle soit classée faute d'éléments suffisants pour l'enquête. Nous devons donc faire installer un nouvel abribus, le reste à charge pour la commune après indemnisation de l'assurance s'élève à 800€.

3.12 Espaces verts

Nous avons fait faire plusieurs devis pour des tailles d'arbres qui ne peuvent être réalisés par les services techniques. Rue de Chantemerle, sur terrain privé mais sans propriétaire connu à ce jour, taille d'un arbre qui menace de tomber sur la route : 3 devis. Exotique Paysage : 1490€ HT, Amboise Paysage : 3621€ HT, Arbotop : 3300€ HT. Exotique Paysage retenu.

Haut-Chantier, taille des platanes : premiers devis autour de 7500€ HT.

Stade, taille des érables : plusieurs devis autour de 2000€ HT.

Prairie d'Août, saule au-dessus de la passerelle : plusieurs devis autour de 950€ HT.

3.13 Passerelle Prairie d'Août

Le contrôle sécurité de la SOCOTEC a fait état de plusieurs désordres plus ou moins importants. Nous avons contacté le fabricant qui doit nous faire parvenir un devis d'ici début décembre pour une remise en état. A priori, le remplacement n'est pas nécessaire.

Nous avons fait faire plusieurs devis pour le boîtier électrique de la prairie qui n'est pas aux normes. Deux entreprises nous proposaient une rénovation du boîtier sans changement de celui-ci pour un montant d'environ 1600€ HT. Nous avons retenu l'entreprise Multiscéni qui mettait en place un boîtier neuf et aux normes pour un montant de 877€ HT.

3.14 Salle des Fêtes

L'entreprise Multiscéni a installé un DB mètre dans la salle des fêtes. Celui-ci ne coupe pas l'électricité quand il y a dépassement mais enregistre l'information avec horodatage. Nous devons maintenant reprendre les différents documents liés à la location pour y intégrer le DB mètre et les conséquences en cas de dépassements constatés sur l'enregistrement.

La sono de la salle des fêtes ne fonctionnait plus. L'entreprise Multiscéni a établi un devis pour sécuriser le matériel (fermeture de l'armoire sans accès à la sono elle-même et aux câblages et mise en place d'un boîtier de commande simplifié extérieur) pour un montant de 1091€. Travaux à venir. Une des enceintes ne fonctionnait plus depuis plusieurs années, une demande de devis est en cours pour évaluer l'opportunité de la réparation, sachant que malgré cela la sono fonctionnera.

3.15 Dates à retenir

Prochain Conseil municipal : Mardi 19 décembre 2023 et Mardi 30 janvier 2024, 20h00, salle des fêtes

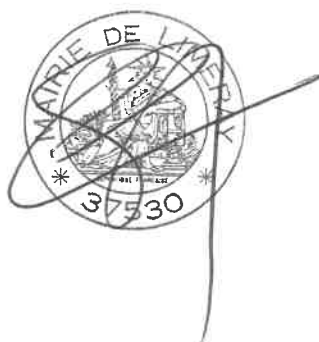
Réunion publique rue d'Enfer : Lundi 8 janvier 2024

Vœux de la Municipalité : vendredi 12 janvier 2024, 19h00

Fin de la séance le 21 novembre 2023 à 21 heures 50.

Madame la Maire,
Madame GAY-CHANTELOUP Virginie

Le secrétaire de séance,
Monsieur MARTIN Nicolas



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'N. Martin', written in a cursive style.

